

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

Groupe d'Aménagement Al OMRANE

**Centre de Développement des Energies
Renouvelables (CDER)**

et

Environnement Park Turin-Italie

Pour

**La promotion de l'Efficacité Energétique et des
Energies Renouvelables dans le secteur de l'habitat**

Novembre 2008

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

- **LE GROUPE D'AMENAGEMENT AL OMRANE, REPRESENTE PAR SON PRESIDENT DE DIRECTOIRE, MONSIEUR NAJIB LARAICHI BEDOUI,**

- **LE CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES, REPRESENTE PAR SON DIRECTEUR GENERAL, MADAME AMAL HADDOUCHE**

ET

- **ENVIRONNEMENT PARK-TURIN-ITALIE, REPRESENTE PAR SON PRESIDENT, MONSIEUR MAURO CHANALE**

PREAMBULE

Le Maroc est tributaire des importations, à plus de 96 %, pour son approvisionnement énergétique et la facture énergétique s'est élevée à plus de 50 Milliards de Dh en 2007. Cette dernière continue de peser lourdement sur la balance des paiements, en relation avec les cours élevés des produits pétroliers que connaissent les marchés internationaux.

D'un autre côté, le Maroc dispose de gisements importants d'énergies renouvelables et maîtrise de la demande énergétique; ce qui constitue une alternative durable pour répondre aux besoins nationaux en énergie.

Ainsi, le Gouvernement Marocain a appelé à l'adoption en priorité d'un plan d'action ambitieux et réaliste pour l'efficacité énergétique en tenant compte de la possibilité d'économiser plus de 15 % de l'énergie à l'horizon 2020.

Par ailleurs, le secteur résidentiel représente environ 29% de l'énergie finale du pays. Cette consommation est appelée à augmenter dans le futur en raison de :

- L'évolution prévue pour les secteurs de l'habitat, du Tourisme et de l'Education Nationale (programme de 150.000 logements par an, Plan Azur de l'hôtellerie, programme de réhabilitation des structures éducatives);
- L'augmentation sensible des attentes de qualité de service et de confort énergétique (chauffage et climatisation) de la part de la population.

Afin de permettre aux opérateurs potentiels de suivre la révolution technologique que connaissent ces secteurs, il est opportun d'accompagner le programme habitat et notamment ceux relatifs à l'aménagement de nouvelles zones urbaines pour l'intégration des préoccupations d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables au niveau des projets d'investissement.

Il est également, opportun d'accompagner le CDER dans sa nouvelle mission relative à l'opérationnalisation du programme national d'efficacité énergétique dans le bâtiment à travers l'assistance aux projets pilotes et à la mise en place d'une plateforme technologique Habitat-énergie qui vise en priorité la promotion et la démonstration des technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Aussi, et en vue de mettre en place un partenariat approprié permettant d'améliorer le niveau de recherche et d'études sur l'économie d'énergie dans la construction, l'intégration des énergies renouvelables dans le bâtiment au niveau de la conception des projets, l'utilisation de matériaux de construction appropriés et de manière générale et l'innovation dans le secteur de la construction, le Groupe d'Aménagement AL OMRANE, le Centre de Développement des Energies Renouvelables et Environment Park,

ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de:

1. Promouvoir et renforcer les relations de coopération et de partenariat entre le Groupe d'Aménagement AL OMRANE, le Centre de Développement des Energies Renouvelables et Environment Park (Parc Scientifique et Technologique pour l'Environnement de Turin-Italie) en matière d'éco-construction et d'aménagement urbain et rural ;
2. Développer la recherche en termes des études, d'expertise technique et de formation au profit des cadres dans le domaine de l'éco-construction et de l'aménagement urbain et rural;
3. Echanger les expériences relatives au secteur de l'habitat et de la construction;
4. Réaliser des projets pilotes ;

Les clauses de cette convention sont considérées comme des principes généraux pour l'élaboration d'autres conventions spécifiques qui peuvent être adoptées à des projets dans les domaines visés dans cet article.

Article 2 : Champs d'application

La présente convention vise tous les domaines de partenariat ayant un intérêt commun dont ce qui suit :

- a. L'échange d'informations nécessaires à la réalisation **de la plateforme technologique et du futur siège du CDER** par le Parc Scientifique Italien « **Environment Park** » ;
- b. La coopération dans les domaines de:
 - La réglementation technique en générale et celle relative aux nouvelles technologies en particulier ;

- L'encouragement de la recherche dans les domaines des nouveaux procédés techniques d'optimisation des coûts de construction ;
- L'accompagnement pour la finalisation des études de faisabilité relatives au projets Medina et celui de plateforme technologique à la ville nouvelle de Tamesna, et aux projets d'éco-villages ruraux NKHILA (province de Khemisset) et Zaouiat Sidi Abdesselam (Province d'Ifrane) ;
- L'accompagnement pour de nouvelles études d'aménagement urbain intégrant les aspects d'efficacité énergétique et énergies renouvelables les aspects environnementaux ;
- L'échange en matière de la construction durable :
 - L'expertise technique et scientifique ;
 - La communication ;
 - La documentation ;
 - L'information.
- La formation des cadres tels que convenue entre les trois parties ;
- La réalisation d'études et de projets de recherche appliqués dans les domaines d'intérêt commun;
- L'Assistance et l'accompagnement à travers les études de projets dans le domaine de l'éco-construction et de l'aménagement urbain et rural durable.

Cette liste peut être élargie à d'autres domaines non cités et jugés d'intérêt commun pour les trois parties.

Article 3 : Missions et prestations

3.1 Engagements du Groupe d'Aménagement Al Omrane :

Le Groupe d'Aménagement AL OMRANE s'engage à :

- Contribuer à la réalisation de ce plan d'actions,
- Contribuer à la mise en oeuvre des projets de plateforme technologique et du futur siège du CDER notamment :

- Participer aux travaux du Comité de Pilotage ;
 - Mobiliser, sensibiliser et contribuer au renforcement de capacités des opérateurs ;
 - Participer à la réalisation des projets de démonstration.
 - Oeuvrer à la réussite du projet de la plateforme technologique « Habitat-Energie » par la cession à prix préférentiel du terrain nécessaire à Tamesna.
- Dégager, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Efficacité Energétique et du programme de développement du secteur de l'habitat, les moyens nécessaires pour contribuer à la réalisation des projets arrêtés d'un commun accord.

3.2 Engagements du Centre de Développement des Energies Renouvelables :

Le CDER s'engage à :

- Mettre en œuvre le plan d'actions objet de la présente convention ;
- Mobiliser les ressources nécessaires notamment humaines pour accompagner la mise en œuvre des projets objets de la présente convention ;
- Animer les séances de formation au profit des opérateurs.
- élaborer les rapports d'évaluation et de suivi.
- Mettre en place les moyens matériels, techniques et humains nécessaires aux contractants Italiens pour accomplir leurs missions au Maroc ;
- Réserver, selon les procédures en vigueur, le terrain nécessaire à Tamesna ;
- Proposer des axes de recherche ;
- Etablir avec les partenaires un échéancier pour les programmes à mener à court et moyen termes ;
- Créer et en amont un comité du suivi ;
- Fournir les informations nécessaires à la réalisation de la plateforme technologique et du futur siège du CDER (nouvelle agence) prévu à Tamesna,
- Développement de partenariat nécessaire à la mise en place du plan d'action proposé.

3.3 Engagements de l'Environment Park :

Le Parc Scientifique Italien s'engage à :

- Assister le CDER et le Groupe d'Aménagement AL OMRANE dans le domaine de l'éco-construction et de l'aménagement urbain et rural à travers le transfert du savoir faire y afférent,
- Assister et accompagner la réalisation de l'étude du projet de construction de la plate forme technologique à Tamesna et du futur siège du CDER, ainsi que l'étude d'un programme pilote mettant en valeur le développement de la production des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment notamment dans la ville Nouvelle de TAMESNA et dans un village rural ;
- Identifier les programmes de financement existants pour la poursuite et la concrétisation des études de projet et préparer de façon conjointe les dossiers ;
- Proposer de nouveaux axes de collaboration.

Les parties décident de s'appuyer sur l'ICS, ISTITUTO PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO, pour les activités de :

- L'accompagnement des partenaires dans l'encadrement des projets et le suivi des activités;
- La collaboration pour le développement des marchés potentiels et à la définition de stratégies adéquates de promotion et de marketing ;
- La contribution à la conception et la planification des activités d'intérêt ;
- L'organisation de voyages de prospection pour des partenaires marocains et italiens;
- La collaboration à la recherche des financements des différentes activités convenues.

Article 4 : Délai d'exécution

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans (trois ans), renouvelable par tacite reconduction, et prend effet à partir de la date de la signature par les trois parties.

Article 5 : Résolution des différends

Le comité de suivi constitué entre les trois parties chargées de suivre l'exécution de ladite convention sera chargé de la résolution des différents problèmes rencontrés par les trois parties.

Article 6 : Validité et approbation

La présente convention ne sera valable, définitive et exécutoire qu'après sa signature par toutes les parties.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Pour

La promotion de l'efficacité Energétique et des Energies
Renouvelables dans le secteur de l'habitat

**Groupe d'Aménagement
AL OMRANE**

Le Président de Directoire

**Monsieur Najib LARAICHI
BEDOUI**

Environment ParK

Le Président

Monsieur Mauro CHANALE

**Centre de Développement des
Energies Renouvelables**

Le Directeur Général

Madame Amal HADDOUCHE

Fait à Casablanca, le 06 novembre 2008